

**Bureau****Publié le : 26/02/2026****Séance du jeudi 12 février 2026**

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 février 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h30

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 10), M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 15), M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 21), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER (à compter de la question n° 15), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Franck RACLOT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD

Procurations de vote : M. Nicolas BODIN donne pouvoir à M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. André TERZO (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU,

Délibération n°2026/2026.00054**Rapport n°6 - Zone d'Activités Economique du Parc de l'Echange – Modification du prix de vente du lot E25**

Zone d'Activités Economique du Parc de l'Echange – Modification du prix de vente du lot E25

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°6	27/01/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 Budget annexe AIBO » « ECHANGE »	Montant de l'opération : 180 525 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole (GBM), maître d'ouvrage de la réalisation de la Zone d'Activité de l'Echange, assure la commercialisation des assiettes cessibles depuis la réception des aménagements réalisés. Par délibération en date du 15 décembre 2022, Grand Besançon Métropole a mis à jour les prix de cession au sein des ZAE. Sur la phase 4 et 5 du Parc de l'Echange, le prix est fixé à 25€/m² de terrain. Une nouvelle délibération en date du 26 juin 2025 a modifié les prix de cession.

Le présent rapport porte sur la modification du tarif appliqué au lot n°E25 du Parc de l'Echange afin de tenir compte de ses spécificités.

I. Rappel du contexte :

Le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest, (SMAIBO), créé en 1992 avait été conçu pour aménager et commercialiser des ZAE de l'ouest bisontin.

Suite à la loi NOTRe, Grand Besançon Métropole est devenu compétent en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation sur l'ensemble des zones d'activités du SMAIBO parmi lesquelles le parc d'activités de l'Echange situé sur la commune de Chemaudin-et-Vaux.

Le prix de vente des terrains a été redéfini dans le cadre de plusieurs délibérations en date du 23 février 2017, 9 mai 2019, 15 décembre 2022 puis 26 juin 2025.

Le lot E25 est promis à un porteur de projet depuis début 2025 au prix de 25€/m².

II. Exposé des motifs

Le lot E25, composé des parcelles cadastrées ZN 229 et 593 ZE 258, d'une superficie de 7 221 m² comprend une servitude de réseaux, une marge de recul d'implantation par rapport à l'A36, une trame verte plantée de 45 m de largeur. Compte tenu de sa configuration, il convient d'ajouter une partie de la parcelle 593 ZE 275 qui correspond à un triangle de trame verte qui représente un délaissé (environ 355 m² sous réserve du plan de bornage définitif).

Compte tenu de ces éléments, des caractéristiques et de la configuration du triangle à intégrer et des caractéristiques du lot E25, il est proposé d'adopter un prix de vente spécifique au lot E25.

Grand Besançon Métropole consent ainsi à une diminution de 4.7 % des recettes attendues pour une vente qui s'établira in fine à un montant de 180 525 € qu'il faudra intégrer dans le bilan de l'opération. La dernière estimation des Domaines est à 25€/m², la diminution de prix s'inscrit dans la marge d'appréciation autorisée de 10 %.

Légende

Statut / État de commercialisation

- En vente
- Réserve par option
- Occupé
- Non concerné éco - Autre



A l'unanimité, le Bureau valide le principe d'un prix de cession adapté à hauteur de 23,8 € H.T./m² pour le lot E 25 compte tenu de ses spécificités.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Paul MICHAUD
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon